

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Les examens se déroulent en SESSION UNIQUE. Par conséquent, aucune session de rattrapage ne peut être organisée sauf dérogation accordée, au vu de circonstances exceptionnelles, par le Directeur de la composante. C'est ainsi que les étudiants n'ayant pas validé le semestre concerné et qui ont été dans l'incapacité de se présenter à une ou plusieurs épreuves durant les examens en raison des circonstances suivantes :

- Hospitalisation ;
- Décès ou obsèques d'un membre proche de la famille survenus pendant la période des examens ;
- Convocation à un concours

Ont la possibilité de demander une dérogation à la session unique qui leur permettra de bénéficier d'épreuves de remplacement organisées à l'issue des résultats de l'année, soit dans le courant du mois de juillet. La dérogation n'est pas accordée de plein droit et peut toujours être refusée par le Directeur de la composante.

ATTENTION ! Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable à cette demande de dérogation et n'ayant pas validé leur année seront autorisés à bénéficier des épreuves de remplacement. En effet, **aucun examen ne sera organisé pour les étudiants ayant réussi à compenser les deux semestres malgré leur(s) absence(s).**

DEMANDE A TRANSMETTRE IMPERATIVEMENT A LA GESTIONNAIRE DU PARCOURS

N° ÉTUDIANT : **Inscrit(e) en M1 :**

NOM :

Prénom :

Téléphone : Adresse mail institutionnelle :

DECLARE AVOIR ETE ABSENT(E) A UNE OU PLUSIEURS EPREUVE(S) DU SEMESTRE 2 ET ETRE AJOURNE(E) A L'ANNEE :

↳ (La demande devra être transmise à la gestionnaire pédagogique dès la publication des résultats de l'année et au plus tard le 2 juillet 2026. Les demandes hors-délai ne seront pas acceptées)

- Indiquer dans le tableau ci-dessous l'épreuve ou les épreuves concernée(s) et la date :

-	-
-	-
-	-

- Indiquer le motif de l'absence en cochant la case correspondante :

- Hospitalisation (**joindre un certificat d'hospitalisation**)
- Décès ou obsèques d'un membre proche de la famille survenus pendant la période des examens (**joindre un certificat de décès**)
- Convocation à un concours (**joindre la convocation**)

Fait à le
Signature de l'étudiant,

Demande reçue le :

Avis du Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique :

- Avis favorable
- Avis défavorable

*Fait à Pessac, le
Bureau Master 1 Droit et Science Politique*